

des marchands et à des voyageurs pour ce rendre à Missilimakinag afin d'y faire un très gros commerce ; on voit tous les ans ces canots des Jésuites revenir chargés de castor. Peut-on juger que ce soit d'autres qu'eux qui fassent ce commerce pendant qu'il est défendu, à tout le monde. » (*Ibid.* 382).

Le 19 octobre 1705, l'intendant Raudot écrit au ministre : — « Je me suis informé, Monseigneur, de ce qui avait pu faire soupçonner les Pères Jésuites du commerce des castors dont on les accuse. Ce qui a donné occasion à cela est la nécessité dans laquelle ils sont de se servir de valets ou d'engagés pour faire remonter les canots qui leur portent leurs vivres et les autres choses dont ils ont besoin dans les missions : on ne peut pas avec toutes les précautions qu'on prend, empêcher que ces valets ou ces engagés n'emportent quelques marchandises pour leur compte dont ils font le commerce pour eux, et comme cela se fait dans les canots de ces Pères, on veut que ce soit eux qui fassent ce commerce. » (*Ibid.* 292.)

Dans une lettre commune du 3 novembre 1706, citée avec approbation par le Père de Rochemonteix, MM. Vaudreuil (6) et Raudot tiennent un langage plus précis et peut-être plus conforme aux faits : « Les Pères Jésuites, » disent-ils au ministre, « n'ont jamais fait commerce en haut, et doivent être assurément exempts de ce soupçon, mais les gens qui montent avec eux en font. Ainsi quand les Pères Jésuites vous ont dit que ce qui aurait donné lieu au bruit qui aurait couru était que les nommés des Ruisseaux et Despins avaient porté des marchandises à leur inceu pour commercer, ils devaient plutôt vous dire que c'était par leur permission, et que les marchandises qu'ils permettent de porter à ceux qui montent leurs effets leur servent de paiement du canot qu'ils montent et de gages pendant tout le voyage. Ça esté toujours l'usage icy, Mgr, que les gens qui montent pour les missionnaires Jésuites et autres, du temps de MM. Denonville, Frontenac et Callières, ont toujours porté de quoi se payer de leur voyage, et nous sommes obligés de vous représenter que ce que le Roy a la bonté de leur donner pour les missions n'est pas même suffisant pour l'entretien des missionnaires, et que s'il leur en coûtait quelques chose pour faire monter leurs effets et pour

(6) D'Auteuil dit qu'en 1714 le canot des Jésuites était monté par des hommes de M. de Vaudreuil (*Cor. gén.* xxxiv, 543)